De la déclaration des droits de l'homme à la décadence wokiste

Article rédigé par Polémia, le 03 mars 2024

Source [Polémia] : Sous l'empire chancelant de l'Occident décadent sous l'hégémonie socialement et sociétalement délétère des États-Unis, l'individu (l'« homme ») est sempiternellement appelé à revendiquer les droits de l'homme, sous ses multiples déclinaisons telles que produites par l'ONU, le Conseil de l'Europe ou l'Union européenne. Pour flatter le narcissisme de l'individu, il n'y a jamais saturation... À la source réside la déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, moins détaillée et donc moins pernicieuse que celles qui s'ensuivront, au-delà et en surplomb de notre cadre national. Il n'en demeure pas moins que la Déclaration apparaît comme une référence philosophique utilisée de façon captieuse de nos jours par l'individualisme que fonde l'ordre moral anti-discriminatoire.

La déclaration des droits de l'homme : naïveté et transcendance

La Déclaration avait ses raisons d'être spécifiques, dans une France où nobles, clercs et bourgeois vivaient de plus en plus mal un pouvoir encore très arbitraire issu de l'absolutisme; aussi en ce siècle des Lumières aspiraient-ils à leur émancipation et à ne plus nourrir de craintes pour leur liberté individuelle. Les Anglais n'avaient-t-ils pas l'*habeas corpus* depuis 110 ans (1679)? Tel fut l'aspect circonstanciel d'un texte élaboré de façon un peu brouillonne par l'Assemblée nationale. Cette crainte de l'arbitraire explique l'inscription au titre « *des droits naturels et imprescriptibles de l'homme* [de] *la résistance à l'oppression*. » Tâtez donc un peu de cette résistance-là ... chiche?

Mais naïvement, ses rédacteurs, qui se sentaient inspirés, y voyaient également un aspect transcendantal, puisque plaçant leur texte solennellement « sous les auspices de l'Être suprême », ne doutant pas qu'ils préparaient des lendemains radieux « pour le bonheur de tous » (énoncé dans l'exposé des motifs en préambule) et bien loin d'une future laïcité.

Le fait est que cet instrument, porté déjà par une philosophie individualiste, énonçant des droits sans mettre en balance de devoirs, n'a jamais rempli les fonctions qui prétendaient être les siennes. Et pour cause : même si on tend aujourd'hui à le nier, l'individu ne peut vivre que dans le cadre d'obligations, cadres sociaux naturels ou formels, famille, nation, ethnie, culture etc.

Au demeurant, la Déclaration n'a pas empêché les pires errements qui vont s'en suivre, jusqu'à la Terreur. Mais, au surplus, ses dispositions strictement juridiques n'ont jamais été respectées par ceux-là même qui ne cesseront pas de l'invoquer comme la nouvelle Révélation! Derrière le texte rédigé en 1789, il demeure un esprit qui relève de la morale, qui est donc ouvert aux ratiocinations de la casuistique (ici l'esprit de la loi plutôt que la loi) aux dépens d'une rationalité juridique promue par les Lumières et la lettre de la Déclaration.

Lire la suite

03/03/2024 01:00